

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVII^e ANNEE. - N° 37

VENDREDI 9 MAI 2008

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 9 MAI 2008

	Pages
MAIRIES D'ARRONDISSEMENT	
Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire du 19 ^e arrondissement en sa qualité de Président du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles (Arrêté du 3 avril 2008).....	1294
VILLE DE PARIS	
Dates de l'Édition 2008 de la Foire du Trône, Pelouse de Reuilly, à Paris 12 ^e . — (Arrêté modificatif du 22 avril 2008).....	1294
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — (Arrêté modificatif du 30 avril 2008).....	1295
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-020 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 9 ^e arrondissement (Arrêté du 25 avril 2008).....	1295
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-021 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Taitbout, à Paris 9 ^e (Arrêté du 25 avril 2008).....	1295
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-022 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Clichy, à Paris 9 ^e (Arrêté du 25 avril 2008).....	1296
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-023 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Helder, à Paris 9 ^e (Arrêté du 25 avril 2008).....	1296
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2008-051 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans la rue du Moulin Vert, à Paris 14 ^e (Arrêté du 29 avril 2008).....	1297
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2008-052 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans la rue Henri Barbusse, à Paris 5 ^e (Arrêté du 25 avril 2008).....	1297

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction de la Propreté et de l'Eau (Arrêté du 22 avril 2008).....	1298
Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un sous-directeur de la Commune de Paris.....	1298
Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'un administrateur de la Ville de Paris.....	1298
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2 ^e secteur de la Petite Enfance.....	1298
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2 ^e secteur de la Petite Enfance, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.....	1299
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3 ^e secteur de la Petite Enfance.....	1300
Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3 ^e secteur de la Petite Enfance, en cas d'absence régulière des mandataires sous-régisseurs en titre.....	1303

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — (Arrêté modificatif du 30 avril 2008).....	1305
--	------

PREFECTURE DE PARIS DEPARTEMENT DE PARIS

Arrêté n° 2008-66-5 portant création d'un Centre d'Accueil de Jour Médicalisé pour Adultes Handicapés de 10 places géré par l'Association « Autisme Avenir » (Arrêté du 6 mars 2008).....	1306
Arrêté n° 2008-66-6 portant création d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés de 20 places géré par l'Association Vie et Avenir (Arrêté du 6 mars 2008).....	1307

PREFECTURE DE POLICE

- Arrêté n° 2008-00274** accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 21 avril 2008) 1307
- Arrêté n° 2008-00283** portant autorisation de mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au traitement des demandes d'agrément préfectoral pour les sociétés de sécurité privée et autorisations préalables à l'embauche de leur personnel (Arrêté du 29 avril 2008)..... 1307
- Arrêté n° 2008-00284** portant autorisation de mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la délivrance de permis de chasser et de duplicata par l'autorité préfectorale (Arrêté du 29 avril 2008) 1308
- Arrêté n° DPG1-2008-01** portant désignation des agents affectés au bureau des naturalisations pour effectuer les entretiens et établir les procès-verbaux (Arrêté du 25 avril 2008) 1309
- Annexe : article 43 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 1309
- Adresse** d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation..... 1310

POSTES A POURVOIR

- Direction de l'Urbanisme.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 1310
- Direction des Patrimoine et de l'Architecture.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) 1310
- Direction du Développement Economique et de l'Emploi.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 1310
- Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 1311
- Direction des Systèmes et Technologies de l'Information.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie C (F/H) 1311
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur (F/H) responsable du Bureau d'Etudes Techniques 1312

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement. — Délégation de la signature du Maire du 19^e arrondissement en sa qualité de Président du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles.

Le Maire du 19^e arrondissement,
Président du Comité de Gestion
de la Caisse des Ecoles du 19^e,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des Etablissements de Coopération intercommunale,

Vu le décret 2004-703 du 13 juillet 2004, relatif aux dispositions réglementaires des livres I et II du Code de l'éducation (livre II - titre I - chapitre II, section 2),

Arrête :

Article premier. — Délégation de la signature du Maire du 19^e arrondissement en sa qualité de Président du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 19^e arrondissement est accordée à M. Duran CARLOS, Chef des Services Economiques.

Art. 2. — Cette délégation de signature comprend :

- les délibérations prises par le Comité de Gestion, et les actes et décisions à transmettre au contrôle de légalité ;
- les copies conformes et certifications de caractère exécutoire de tout acte soumis au contrôle de légalité ;
- tous actes et décisions liés à la gestion du personnel titulaire, non titulaire, vacataire et journalier ;
- les actes et décisions relatifs à l'exécution du budget engagement, liquidation et ordonnancement des dépenses, application des tarifs et émission des titres de recettes ;
- les actes et décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'études, de travaux, de fournitures et de service, quel qu'en soit le montant lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- les contrats de maintenance ;
- les contrats d'assurance ;
- les conventions ;
- les ordres de service et les bons de commande destinés aux fournisseurs.

Art. 3. — Cet arrêté annule et remplace toutes les dispositions antérieures. Il sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Il sera adressé à :

- M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- Mme le Trésorier Principal de Paris — Etablissements Publics Locaux ;
- Mme la Directrice des Affaires Scolaires ;
- L'intéressé.

Fait à Paris, le 3 avril 2008

Roger MADEC

VILLE DE PARIS

Dates de l'Edition 2008 de la Foire du Trône, Pelouse de Reuilly, à Paris 12^e. — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, en sa partie législative et sa partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 26 février 1999 modifié relatif à la réglementation de la Foire du Trône ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2007 portant sur les dates d'ouverture de la Foire du Trône 2008 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté du 29 novembre 2007 est modifié comme suit :

« Les dates d'ouverture de la Foire du Trône 2008 sont fixées du 21 mars au 25 mai 2008 inclus ».

Art. 2. — Le Directeur Général du Développement Economique et de l'Emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 22 avril 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Général du Développement
Economique et de l'Emploi*
Patrice VERMEULEN

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 25 mai 2004, nommant Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, à compter du 15 mai 2004 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2004 modifié, portant organisation de la D.A.S.E.S. ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2008, portant délégation de la signature du Maire de Paris à des fonctionnaires de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 2 avril 2008 est modifié comme suit :

Sous-Direction de l'Administration Générale du Personnel et du Budget :

Service des Ressources Humaines :

Après : Mme Marie-Christine LANGLAIS, administratrice, chef de service,

Ajouter : Mme Monique EYMARD, attachée principale d'administrations parisiennes, détachée dans l'emploi de chef de service administratif, adjointe au chef de service.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,
- M. le Receveur Général des Finances,
- M. le Directeur Général des Ressources Humaines,
- Mme la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,
- à l'intéressée.

Fait à Paris, le 30 avril 2008

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-020 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique dans plusieurs voies du 9^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux de tubage doivent être entrepris dans le secteur des rues de Provence et de Caumartin à Paris 9^e par Gaz de France et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique sur plusieurs sections de rues du 9^e arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent du 13 mai au 8 août 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans les voies suivantes du 9^e arrondissement :

— Chaussée d'Antin (rue de la) :

- côté impair : au droit des n^{os} 7 à 11 (places de stationnement payant).

— Victoire (rue de la) :

- côté pair : au droit du n^o 82 (places de stationnement payant),

- côté impair : au droit des n^{os} 83 et 89 (places de stationnement payant).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la Route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 13 mai au 8 août 2008 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 avril 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie*

Bénédicte PERENNES

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-021 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Taitbout, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux de réhabilitation doivent être entrepris rue Taitbout à Paris 9^e et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique sur une section de cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonneront jusqu'au 30 juin 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9^e arrondissement :

— Taitbout (rue) :

- côté impair, au droit du n° 1 (1 place de stationnement payant).

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'au 30 juin 2008 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 avril 2008

Pour le Maire de Paris,
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie,*

Bénédicte PERENNES

Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-022 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue de Clichy, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux doivent être entrepris par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain rue de Clichy, à Paris 9^e, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique sur une section de cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonneront du 13 mai au 20 juin 2008 ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9^e arrondissement :

— Clichy (rue de) : côté impair,

- au droit du n° 75 (1 place de stationnement payant) du 2 au 20 juin 2008 inclus,

- au droit du n° 77 (2 places de stationnement payant) du 13 mai au 20 juin 2008 inclus.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 13 mai au 20 juin 2008 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 avril 2008

Pour le Maire de Paris,
et par délégation

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie*

Bénédicte PERENNES

Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2008-023 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue du Helder, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que des travaux de réhabilitation d'un immeuble doivent être entrepris rue du Helder à Paris 9^e et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique sur une section de cette voie ;

Considérant dès lors qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonneront du 5 mai au 15 juillet 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9^e arrondissement :

— Helder (rue du) :

- côté pair, au droit du n° 8.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 5 mai au 15 juillet 2008 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 avril 2008

Pour le Maire de Paris,
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie,*

Bénédicte PERENNES

Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2008-051 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans la rue du Moulin Vert, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 110-2, L. 325-1 à 3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de création de deux coussins berlinois aux n°s 5 et 16 rue du Moulin Vert à Paris 14^e arrondissement, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, le stationnement dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 19 au 30 mai 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, dans la voie suivante de Paris 14^e arrondissement, du 19 au 30 mai 2008 inclus :

— Moulin Vert (rue), côté impair, du n° 3 au n° 9 et du n° 19 au n° 27,

— Moulin Vert (rue), côté pair, du n° 2 au n° 8 et du n° 14 ter au n° 16 ter.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 avril 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2008-052 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans la rue Henri Barbusse, à Paris 5^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux sur immeuble 52, rue Henri Barbusse à Paris 5^e arrondissement, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, le stationnement dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront jusqu'au 15 juillet 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante de Paris 5^e arrondissement :

— Henri Barbusse (rue) : côté pair, au droit du n° 52 (neutralisation de 5 places de stationnement) jusqu'au 15 juillet 2008 inclus.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 avril 2008

Pour le Maire de Paris,
et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants du personnel appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction de la Propreté et de l'Eau.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération RH. 2004-51 en date des 27 et 28 septembre 2004 réorganisant certains comités techniques paritaires de direction et de service ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2005 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales représentatives au sein des comités techniques paritaires de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 16 février 2007 désignant les représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la Direction de la Propreté et de l'Eau ;

Vu la demande du syndicat C.F.T.C. en date 25 mars 2008 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction de la Propreté et de l'Eau :

En qualité de titulaires :

- M. Thierry POCTEY
- M. Elie ELKAYAM
- M. Jean LUBIN
- M. Olivier POISSY
- M. Jean Jacques MALFOY
- M. Régis VIECELI
- M. Alain VILLATA
- M. Jean-Pierre CONSUEGRA
- Mme Marie Gislaïne CAZANOVE
- M. Christian DUFFY
- M. Jean-Christian VALENTIN
- M. Claude RICHE
- M. François UNGERER.

En qualité de suppléants :

- M. Nicolas JOSEPH
- M. Serge LEON
- M. Jean Claude MATER
- M. Claude PARISINI
- Mme Magdeleine Sophie NEDELEC VILLATA
- M. Yann ROBIN
- M. Patrick GALANTINE
- M. Hervé DAILLEAU
- M. Laurent CAVALLERA
- M. Henry REMY

— M. Dominique RENAUDIN

— M. Patrick CASROUGE

— M. Joseph SANTUCCI.

Art. 2. — L'arrêté du 16 février 2007 désignant les représentants du personnel au Comité Technique Paritaire de la Direction de la Propreté et de l'Eau est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur de la Propreté et de l'Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 avril 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'un sous-directeur de la Commune de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 28 avril 2008,

A compter du 1^{er} mai 2008, M. Philippe VINCENSINI, administrateur hors classe de la Ville de Paris est réintégré dans son corps d'origine et corrélativement détaché sur un emploi de sous-directeur de la Commune de Paris, pour être affecté à la Direction des Affaires Juridiques, en qualité de sous-directeur du droit, pour une durée de trois ans.

M. VINCENSINI est mis, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'un administrateur de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 30 avril 2008,

M. Yann LUDMANN, administrateur de la Ville de Paris, à la Direction des Finances, est, à compter du 1^{er} avril 2008, désigné en qualité de chef du bureau F1, au sein de cette même direction.

A compter de cette même date, M. Yann LUDMANN est maintenu, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme AYACHE Jeanne, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 14^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme PATOUILLARD Anne-Marie, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 14^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme LEPLAT Christine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme DAUDE Nadine, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme SUSINI Martine, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mlle SCHAEFFER Stéphanie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme PRIGENT Marie-Christine, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 16^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme KAROUBI Brigitte, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme GELE Marie-Thérèse, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 17^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme ROZARD-GEZGUEN Francine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme POTIER Marylène, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme BARATHIER Clélia, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 18^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme DUSSAUCHOY Claudie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 18^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2008, Mlle VILLIERS Laurence, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 18^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme BARTH Christiane, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme COTTRET Corinne, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme LIBANY-CARLOSSE Dominique, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, M. BADENE Karim, puériculteur, est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme MALICIEUX Marie-Josée, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme LAMOUREUX Marie-Claude, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme ALLEMAND Sylvie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 20^e.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mlle ADRIAN Sandrine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mlle YIBOE Célestine, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme PINEL Valérie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie et la halte crèche à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme BERTHEAU Chantal, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme FARASH-TASOGHI Isabelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la

régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme ANDRE Josiane, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 16^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mlle BONIFACJ Angèle-Marie, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte garderie à Paris 17^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme PIAI Sonia, agent de service intérieur, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme DIOP Mame Volimata, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme GAZET Caroline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme BAILLY Pascale, agent de service intérieur, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme FOVELLE Laurène, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme MICHELET Agnès, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 19 février 2008, Mme LE MOULLEC Aurélie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme BENICHOUS Elisabeth, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la

régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 19^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mlle JOLY Anne-Marie, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme GARDE Chantal, agent de service intérieur, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini crèche collective à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme RADOUX Lysiane, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mlle YZIQUEL Laure, Directrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte garderie et la halte crèche à Paris 9^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mlle BANAL Stéphanie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 10^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme GALON Liliane, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte garderie à Paris 10^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mlle MARAINE Valérie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme BARNAT Jacqueline, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme ESCRIVA Emmanuelle, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme CARVOUNAS Nicole, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme MAGNAGNI Dominique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme RENASSIA Hélène, puéricultrice classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme VION-LEFEVRE Marie-José, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme LANCTEAU Chantal, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme PACHEVIE Véronique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme DUPONT Chantal, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme BEAUVOIS Martine, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme THEURIER Claude, éducatrice chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte garderie à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme VERON Monique, éducatrice chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte garderie à Paris 12^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme CHATELAIN Annie, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme GARSULT Solange, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme PIERQUET Hélène, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mlle LAPEYRE Françoise, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mlle MASSE Catherine, puéricultrice classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme POURCELOT Corinne, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme JAOUEN Isabelle, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme BOURSIER Caroline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme SCHNITZLER Chantal, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme CLARKE Véronique, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme CADET Marie-Claire, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin maternel à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mlle COSTE Sophie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte garderie à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme BARAQUET Pascale, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte garderie à Paris 13^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme LANGLOIS Corinne, infirmière puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme AYACHE Jeanne, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 14^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme PATOUILLARD Anne-Marie, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 14^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme LEPLAT Christine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme DAUDE Nadine, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme SUSINI Martine, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mlle SCHAEFFER Stéphanie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 15^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 18 mars 2008, M. ALLARD Jérôme, directeur, est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte garderie à Paris 15^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme PRIGENT Marie-Christine, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 16^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme KAROUBI Brigitte, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 17^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme GELE Marie-Thérèse, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte garderie à Paris 17^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme ROZARD-GEZGUEN Francine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mlle COURTOIS Evelyne, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme POTIER Marylène, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme SAILLARD Cécile, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 18^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme BARATHIER Clélia, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 18^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme DUSSAUCHOY Claudie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants OPAC à Paris 18^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme BARTH Christiane, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mlle LANGLAIS Chantal, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme COTTRET Corinne, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme GRANDGEORGE Patricia, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme LIBANY-CARLOSSE Dominique, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, M. BADENE Karim, puériculteur, est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme ROGER Corinne, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte garderie à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme MARZIO Sylvie-Anne, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte garderie à Paris 19^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme ANTHON Monique, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mlle PINCHON Florence, éducatrice de jeunes enfants, est nommée

mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme DABIN Marie-Françoise, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme MALICIEUX Marie-Josée, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme LAMOUREUX Marie-Claude, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mlle COMPAN Suzanne Antoinette, infirmière de classe supérieure, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme ALLEMAND Sylvie, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la halte garderie à Paris 20^e.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme ZENED Anne, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants maternel à Paris 20^e.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Nominations de mandataires sous-régisseurs de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance, en cas d'absence régulière des mandataires sous-régisseurs en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mlle NEZ Joëlle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini crèche collective et l'antenne de la crèche familiale à Paris 2^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme PINSON Valérie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 5^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme GIRAULT Christiane, puéricultrice cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 8^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, M. YARDE Robert, infirmier, est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 10^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme TECHER Marie, cadre de santé, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la mini halte-garderie à Paris 10^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme LACOUR Isabelle, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 10^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mlle BOURDIAU Valérie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 10^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme JEAN BAPTISTE Françoise, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 10^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme HUREL Véronique, auxiliaire puéricultrice principale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme GAHERY Marie-Laure, puéricultrice de classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mlle MARTINEZ Sylvie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme QUINTIN Isabelle, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mlle ADAMCZEWSKI Céline, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini crèche collective à Paris 11^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme BOUCHER Dominique, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et

d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 12^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme METRIAU Evelyne, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 12^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mlle FRONAY Françoise, auxiliaire puéricultrice chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme DEVAMBEZ Nathalie, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme CHAUSSE Corinne, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme SZAJMAN Doriane, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme JOLY Anne-Marie, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme BARBIER Cécile, puéricultrice classe normale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme GONCALVES Marie-Grâce, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme DURONEA Chantal, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme MIOSSEC Corinne, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et

d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, M. OUZIA Reda, éducateur de jeunes enfants, est nommé mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mlle HUART Sandra, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme PAILLOT Geneviève, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme CHOUARD Sophie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants O.P.A.C. à Paris 13^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme BROUARD Brigitte, auxiliaire de puériculture chef, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mlle ADRIAN Sandrine, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme GOUBET Liliane, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme PINEL Valérie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie et la halte-crèche à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme BERTHEAU Chantal, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants O.P.A.C. à Paris 14^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme BENSALD Zara, Agent de service intérieur, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 16^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme ANDRE Josiane, auxiliaire de puériculture, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective, la crèche familiale et la halte-garderie à Paris 16^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme XIMENEZ Marie-Louise, auxiliaire puéricultrice principale, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche familiale à Paris 17^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mlle BONIFACJ Angèle-Marie, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 17^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme PIAI Sonia, Agent de service intérieur, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme DIOP Mame Volimata, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme COHEN-MAESTRACCI Jeannick, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mlle ADSHEAD Aurora, secrétaire, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la mini-crèche collective et la crèche familiale à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme MUSOKI Makuba, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme GAZET Caroline, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme BAILLY Pascale, Agent de service intérieur, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme FOVELLE Laurène, infirmière, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et

d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 14 avril 2008, Mme MICHELET Agnès, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 18^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme BENICHOUS Elisabeth, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 19^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mlle CABANIE Nathalie, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la halte-garderie à Paris 19^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mlle JOLY Anne-Marie, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme SAINT-MAXIMIN Chantal, éducatrice de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme FAGOT Karinne, éducatrice principale de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la crèche collective à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 9 avril 2008, Mme RADOUX Lysiane, éducatrice chef de jeunes enfants, est nommée mandataire sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 3^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour le jardin d'enfants O.P.A.C. à Paris 20^e, en cas d'absence régulière du mandataire sous-régisseur en titre.

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — Modificatif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu l'arrêté en date du 25 mai 2004, nommant Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, à compter du 15 mai 2004 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2004 modifié, portant organisation de la D.A.S.E.S. ;

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2008, portant délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, à des fonctionnaires de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Vu les arrêtés mettant en tant que de besoin certains fonctionnaires de la Ville de Paris, à la disposition du Département de Paris ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 2 avril 2008 est modifié comme suit :

Sous-Direction de l'Administration Générale, du Personnel et du Budget :

Service des Ressources Humaines :

Après : Mme Marie-Christine LANGLAIS, administratrice, chef du service,

Ajouter : Mme Monique EYMARD, attachée principale d'administrations parisiennes, détachée dans l'emploi de chef de service administratif, adjointe au chef du service.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— Mme la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris,

— M. le Directeur Général des Ressources Humaines,

— Mme la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

— à l'intéressée.

Fait à Paris, le 30 avril 2008

Bertrand DELANOË

**PREFECTURE DE PARIS
DEPARTEMENT DE PARIS**

Arrêté n° 2008-66-5 portant création d'un Centre d'Accueil de Jour Médicalisé pour Adultes Handicapés de 10 places géré par l'Association « Autisme Avenir ».

Le Préfet
de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier
de la Légion d'Honneur,

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Général,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 311-1 à L. 351-7, L. 312-1, L. 313-1 à L. 313-6, L. 313-8 ; R. 312-156 à R. 312-190 ; R. 313-2 à R. 313-9 ; D. 313-11 à D. 313-14 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu l'arrêté n° 2007-337-1 du 3 décembre 2007 du Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à M. COSTE, Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris ;

Vu le projet de création d'un Centre d'Accueil de Jour Médicalisé pour Adultes Handicapés de 10 places, déposé par l'Association Autisme Avenir, sise à l'Hôpital Broussais, Pavillon Leriche, Porte 11, 96 bis, rue Didot, 75675 Paris ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (C.R.O.S.M.S.) d'Ile-de-France dans sa séance du 21 septembre 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Sur proposition du Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris ;

Considérant que la D.A.S.S. de Paris dispose des crédits nécessaires, sur l'enveloppe de l'assurance maladie, pour le financement de la création de 10 places du Centre d'Accueil de Jour Médicalisé pour Adultes Handicapés géré par l'Association Autisme Avenir.

Arrêtent :

Article premier. — L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à l'Association Autisme Avenir, sise à l'Hôpital Broussais, Pavillon Leriche, Porte 11, 96 bis, rue Didot, 75675 Paris, pour la création d'un Centre d'Accueil de Jour Médicalisé pour Adultes Handicapés « Les Colombages » de 10 places.

Ce service sera localisé 96 bis, rue Didot, Pavillon Blaise Pascal, 75014 Paris.

Art. 2. — L'autorisation de fonctionner ne sera acquise qu'après le contrôle de conformité effectué par les autorités compétentes, conformément à l'article L. 313.6,

Art. 3. — La présente autorisation est accordée, à compter de la date de réception de sa notification, pour une durée de quinze ans, renouvelable dans les conditions fixées par l'article L. 13-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Art. 4. — Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Paris, dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Faute de commencement d'exécution dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de réception par le demandeur de la notification du présent arrêté, cette autorisation est réputée caduque.

Art. 5. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris, et la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé, le Préfet de Paris et le Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes administratifs de la Préfecture de Paris, de la Préfecture de Police, » et au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2008

Pour le Préfet
de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
et par délégation,

Le Directeur
des Affaires Sanitaires
et Sociales de Paris

Philippe COSTE

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Général
et par délégation,

Le Directeur Général
des Services administratifs
du Département de Paris

Pierre GUINOT-DELÉRY

Arrêté n° 2008-66-6 portant création d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés de 20 places géré par l'Association Vie et Avenir.

Le Préfet
de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier
de la Légion d'Honneur,

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Général,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 311-1 à L. 351-7, L. 312-1, L. 313-1 à L. 313-6, L. 313-8 ; R. 312-156 à R. 312-190 ; R. 313-2 à R. 313-9 D. 313-11 à D. 313-14 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu l'arrêté n° 2007-337-1 du 3 décembre 2007 du Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet, Préfet de Paris, portant délégation de signature à M. COSTE, Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris ;

Vu le projet de création d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés Vieillissants de 20 places, déposé par l'Association Vie et Avenir sise 6, rue de l'Amiral Roussin 75015 Paris ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (C.R.O.S.M.S.) d'Ile-de-France dans sa séance du 21 septembre 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Sur proposition du Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris ;

Considérant que la D.A.S.S. de Paris dispose des crédits nécessaires, sur l'enveloppe de l'assurance maladie, pour le financement de la création de 20 places du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés géré par l'Association Vie et Avenir.

Arrêtent :

Article premier. — L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à l'Association Vie et Avenir, sise 6, rue de l'Amiral Roussin, 75015 Paris, pour la création d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés Vieillissants « La Maisonnée » de 20 places.

Ce service sera localisé rue de la Convention, 75015 Paris.

Art. 2. — L'autorisation de fonctionner ne sera acquise qu'après le contrôle de conformité effectué par les autorités compétentes, conformément à l'article 4 ci-dessous.

Faute de commencement d'exécution dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de réception par le demandeur de la notification du présent arrêté, cette autorisation est réputée caduque.

Art. 3. — La présente autorisation est accordée, à compter de la date de réception de sa notification, pour une durée de quinze ans, renouvelable dans les conditions fixées par l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Art. 4. — Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Paris, dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Art. 5. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et la Direction de l'Action Sociale de

l'Enfance et de la Santé, le Préfet de Paris et le Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris, de la Préfecture de Police » et au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 6 mars 2008

Pour le Préfet
de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
et par délégation,

*Le Directeur
des Affaires Sanitaires
et Sociales de Paris*
Philippe COSTE

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Général
et par délégation,

*Le Directeur Général
des Services administratifs
du Département de Paris*
Pierre GUINOT-DELÉRY

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2008-00274 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Pascal POUCHAIN, né le 20 novembre 1959, brigadier-chef de police à la Direction de la Police Judiciaire.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 avril 2008

Michel GAUDIN

Arrêté n° 2008-00283 portant autorisation de mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au traitement des demandes d'agrément préfectoral pour les sociétés de sécurité privée et autorisations préalables à l'embauche de leur personnel.

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment l'article 15 ;

Vu la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité ;

Vu le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance, de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes ;

Vu le décret n° 86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, transport de fonds et protection de personnes ;

Vu le décret n° 97-646 du 31 mai 1997 modifié, relatif à la mise en place des services d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif ;

Vu le décret n° 2000-376 du 18 avril 2000 relatif à la protection des transports de fonds ;

Vu le décret n° 2002-329 du 8 mars 2002 modifié, pris pour l'application des articles 3-1 et 3-2 de la loi du 12 juillet 1983 modifiée, et relatif à l'habilitation et à l'agrément des agents de surveillance et de gardiennage ;

Vu le décret n° 2002-424 du 28 mars 2002 modifié, pris pour l'application de l'article 17-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995, et fixant la liste des enquêtes administratives pouvant donner lieu à la consultation de traitements autorisés de données personnelles ;

Vu le décret n° 2005-307 du 24 mars 2005 pris pour l'application de l'article 3-2 de la loi du 12 juillet 1983 modifiée, et relatif à l'agrément des agents de surveillance et de gardiennage et des membres des services d'ordre affectés à la sécurité d'une manifestation sportive, récréative ou culturelle de plus de 1 500 spectateurs ;

Vu le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 modifiée et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance, gardiennage, transport de fonds et protection physique de personnes ;

Vu le décret n° 2005-1123 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 modifiée et relatif à la qualification professionnelle des dirigeants et à l'aptitude professionnelle des salariés des agences de recherches privées ;

Vu l'arrêté du préfet de police n° 2005-20471 du 25 mai 2005 modifié, relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de la Police Générale, notamment l'article 4 ;

Vu le récépissé de déclaration de la commission nationale de l'informatique et des libertés n° 1163 989 en date du 21 mars 2007 ;

Sur proposition du Directeur de la Police Générale ;

Arrête :

Article premier. — La Préfecture de Police est autorisée à mettre en œuvre à la Direction de la Police Générale un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « SPV », dont la finalité est de traiter les demandes d'agrément préfectoral pour les sociétés de sécurité privée et les autorisations préalables à l'embauche de leur personnel.

Art. 2. — Les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

— l'identité de la société : nom, adresse, forme et statut juridique de la société, nom patronymique et prénom du gérant et des associés ;

— l'identité du salarié : nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe, nationalité, adresse, filiation (nom et prénom des parents), fonction ;

— les données administratives : numéro de dossier, date de réception de la demande préalable d'embauche, résultat de la consultation du Système de Traitement des Infractions Constatées (STIC) et de la recherche au bulletin n° 2.

Les données à caractère personnel sont conservées dans cette application cinq ans après la disparition de la société.

Art. 3. — Au sein de la Préfecture de Police, les destinataires des informations enregistrées sont, en fonction de leurs attributions respectives et du besoin d'en connaître :

— les agents du 4^e bureau de la Direction de la Police Générale en charge du suivi des activités privées de sécurité ;

— les responsables du 4^e bureau de la Direction de la Police Générale ;

— les informaticiens de la sous-direction des services informatiques et des communications (SDSIC).

Le traitement concerné par le présent arrêté ne fait pas l'objet d'interconnexion, de mise en relation ou de rapprochement avec d'autres applications ou fichiers.

Art. 4. — Le droit d'accès prévu à l'article 39 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès du 4^e bureau de la Direction de la Police Générale de la Préfecture de Police, 36, rue des Morillons, à Paris 15^e.

Art. 5. — Le Directeur de la Police Générale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 avril 2008

Michel GAUDIN

Arrêté n° 2008-00284 portant autorisation de mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la délivrance de permis de chasser et de duplicata par l'autorité préfectorale.

Le Préfet de Police,

Vu la convention du Conseil de l'Europe du 28 janvier 1981, ratifiée par la loi n° 82-890 du 19 octobre 1982 et entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1985 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 423-1 à L. 423-25 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment l'article 15 ;

Vu la loi n° 2003-698 du 30 juillet 2003, relative à la chasse ;

Vu l'ordonnance 2003-719 du 1^{er} août 2003, relative à la simplification de la validation du permis de chasser ;

Vu la loi n° 2005-157 du 23 février 2005, relative au développement des territoires ruraux ;

Vu le décret 2006-913 du 24 juillet 2006, relatif au permis de chasser et à l'autorisation de chasser accompagné ;

Vu le décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 modifié, pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée susvisée ;

Vu l'arrêté du préfet de police n° 2005-20471 du 25 mai 2005 modifié, relatif aux missions et à l'organisation de la Direction de la Police Générale, notamment l'article 4 ;

Vu le récépissé de déclaration de la commission nationale de l'informatique et des libertés n° 1168 816 en date du 21 mars 2007 ;

Sur proposition du Directeur de la Police Générale ;

Arrête :

Article premier. — La Préfecture de Police est autorisée à mettre en œuvre à la Direction de la Police Générale, un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Premier permis de chasser et duplicata » dont la finalité est d'assurer la délivrance des permis de chasser et des duplicata de permis de chasser perdus, détruits ou détériorés ainsi que de disposer des informations statistiques relatives à ce suivi.

Art. 2. — Les catégories d'informations à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

— l'identité du demandeur de permis de chasser ou de duplicata : civilité, nom patronymique, nom d'usage le cas échéant, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, lieu de résidence (adresse, code postal, ville).

- les données administratives :
 - s'agissant d'une demande de permis de chasser : date de la demande, date de délivrance du permis, numéro du permis délivré, autorité signataire ;
 - s'agissant d'une demande de duplicata : date de la demande, date de délivrance et numéro du permis de chasser anciennement détenu, autorité signataire du précédent titre.

Les données à caractère personnel sont conservées dans cette application pendant la durée de validité du permis de chasser délivré.

Art. 3. — Les destinataires des informations enregistrées sont, en fonction de leurs attributions respectives et du besoin d'en connaître :

- au sein de la Préfecture de Police :
 - le cabinet du Préfet de Police (le cas échéant) ;
 - la Direction de la Police Judiciaire (le cas échéant) ;
 - la Direction de la Police Générale ;
- à l'extérieur de la Préfecture de Police (le cas échéant) :
 - la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
 - les préfetures et les sous-préfetures ;
 - l'office national de la chasse et de la faune sauvage ;
 - les ambassades et les consulats ;
 - les mairies.

Le traitement concerné par le présent arrêté ne fait pas l'objet d'interconnexion, de mise en relation ou de rapprochement avec d'autres applications ou fichiers.

Art. 4. — Le droit d'accès prévu à l'article 39 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès du Directeur de la Police Générale de la Préfecture de Police, 7/9, boulevard du Palais, à Paris 4^e.

Art. 5. — Le Directeur de la Police Générale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 avril 2008

Michel GAUDIN

Arrêté n° DPG1-2008-01 portant désignation des agents affectés au bureau des naturalisations pour effectuer les entretiens et établir les procès-verbaux.

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 93-933 du 22 juillet 1993 modifiée, portant réforme du droit de la nationalité,

Vu la loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité,

Vu le Code civil, notamment le Livre Premier, Titre Premier Bis,

Vu le décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié, relatif à la manifestation de volonté, aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française, notamment son article 43,

Considérant que les agents ci-après désignés affectés au bureau des naturalisations, doivent effectuer, dans le cadre de leurs fonctions, les entretiens et établir le procès-verbal définis à l'alinéa 2 de l'article 43 du décret susvisé,

Arrête :

Article premier. —

- Mme Nathalie BOTTELIER
- Mlle Georgette COULIBALY
- Mme Françoise CRETE
- Mme Laurence EGGERRE-LOZACH
- Mme Corinne FAVREL
- Mme Farida FOUDA
- Mlle Carine FOUQUET
- Mme Sylvie GANNOT
- Mme Marie-Josée HATCHI
- Mme Daniella JOVANOVIC
- Mme Samia KHALED
- Mme Nathalie LECA
- Mlle Marie-Josée MIRANDA
- Mme MEIGNEUX-CASTELLS
- Mme Marie-Christine PLEY
- Mme Christine POIGNANT
- Mlle Marie-Josée ROUSSEL
- Mlle Caroline ROY
- Mme Gloria SIKIC
- Mme Evelyne STIRA
- Mme Marie-Adeline TERRINE
- Mlle Karine VALLET
- Mme Danièle VILLETTE
- M. Serge ALCASOU
- M. Yannick ALLAIN
- M. Jean GARNIER
- M. Ary LEBON
- M. Mickaël MAGAND.

affectés au bureau des naturalisations, sont désignés pour effectuer les entretiens et établir le procès-verbal définis à l'alinéa 2 de l'article 43 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié.

Art. 2. — Le Directeur de la Police Générale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 avril 2008

Pour le Préfet de Police,
et par délégation,
Le Directeur de la Police Générale
Jacques QUASTANA

Annexe

Article 43 du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française.

NOR : JUSX9301612D.

Version consolidée au 27 avril 2007.

— Article 43 :

Le postulant se présente en personne devant un agent désigné nominativement par le préfet ou l'autorité consulaire.

Après un entretien individuel, cet agent établit un compte rendu constatant le degré d'assimilation du postulant à la communauté française ainsi que, selon sa condition, son niveau de connaissance des droits et devoirs conférés par la nationalité française et, sous réserve des dispositions de l'article 21-24-1 du Code civil, sa connaissance de la langue française. Un arrêté du ministre chargé des naturalisations définit les modalités de déroulement de l'entretien, les conditions d'établissement du compte rendu auquel il donne lieu ainsi que les critères d'appréciation qui fondent des conclusions motivées.

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 26/28, rue du Bourg Tibourg, à Paris 4^e (arrêté du 22 avril 2008).

L'arrêté de péril du 11 juin 2007 est abrogé par arrêté du 22 avril 2008.

POSTES A POURVOIR

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 17247.

LOCALISATION

Direction de l'Urbanisme — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Equipe de direction — Accès : métro : Sully-Morland, Bastille, Quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé(e) de la rédaction et de l'harmonisation des documents de communication sur l'urbanisme (F/H).

Contexte hiérarchique : placé sous l'autorité de la Directrice et du directeur adjoint.

Attributions : Participation à l'élaboration du plan de communication pluriannuel sur l'urbanisme de la municipalité ; Bilan de la diffusion et de la perception des documents et actions existants ; Amélioration de la lisibilité des documents de communication et des actions existants ; Participation à la conception des nouveaux documents de communication sur l'urbanisme, quel que soit le média ; Participation à la refonte du message, de la structure et du contenu des pages urbanisme du site Internet.fr ; Participation à l'élaboration des documents supports de la concertation ; Suivi de la politique de communication des partenaires de la Ville de Paris dans le domaine de l'urbanisme. Pas de fonctions d'encadrement.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expérience confirmée en matière de communication dans le domaine de l'urbanisme.

Qualités requises :

N° 1 : capacité de conception et de rédaction de produits de communication ;

N° 2 : rigueur et exigence.

CONTACT

Catherine BARBE, Directrice/Didier BERTRAND, Directeur Adjoint — Direction de l'Urbanisme — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 37 00/01 42 76 31 43.

Direction des Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 17229.

LOCALISATION

Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Service du contrôle de gestion — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris — Accès : métro quai de la Rapée, Gare de Lyon, Gare d'Austerlitz.

NATURE DU POSTE

Titre : Contrôleur de gestion (F/H).

Attributions : la Direction du Patrimoine et de l'Architecture a en charge l'entretien, la préservation et la mise en valeur du patrimoine immobilier de la Ville. Elle met également en œuvre des travaux d'entretien ou de réhabilitation pour le compte des structures d'investissement compétentes (directions gestionnaires) et réalise en tant que de besoin les équipements nouveaux. Les principaux services de la direction sont les suivants : L'A.E.A. (Agence d'Etudes d'Architecture) qui a en charge toutes les études de faisabilité au plan architectural ; Les services techniques opérationnels qui interviennent d'une part pour la conduite des opérations de construction ou d'extension et de restructuration du patrimoine existant et d'autre part, pour effectuer l'entretien courant de 3 000 équipements implantés sur 2 000 sites distincts ; Le service technique du patrimoine, responsable de la veille technologique, des procédés innovants, du volet « achat-économie de la construction » et de la passation des marchés à commandes dans le domaine du bâtiment pour l'ensemble de la Ville ; Les services administratifs (service des ressources humaines et de la logistique, service juridique et financier, service de la maîtrise d'ouvrage informatique, ...) qui apportent les moyens humains, matériels et informatiques aux services déconcentrés, ainsi que l'expertise juridique et budgétaire. Le service du contrôle de gestion, rattaché auprès du directeur du patrimoine et de l'architecture, assiste les services pour la mise en place des procédures internes, dans une optique de gestion qualitative. Il met en place la comptabilité analytique de la direction au travers du SI Décisionnel et fait évoluer des tableaux de bord d'activité, tout en assurant des fonctions d'audit et d'analyse économique. Sa mission s'oriente vers un objectif d'aide à la décision de la direction.

Attributions du poste : Le candidat met en place le système d'information décisionnel de la direction en développant la comptabilité analytique et les tableaux de bord de type Balanced Scorecard ou carte stratégique ; Il pilote le projet d'informatique de gestion ; Il suit en permanence les réalisations des services. Il améliore les tableaux de bord existants et collecte les informations quantitatives et qualitatives qui lui sont nécessaires ; Il réalise des analyses stratégiques à la demande du directeur par le biais de rapport de synthèse où il propose des mesures correctives ; Il participe aux audits internes. Spécificités : Travail en petite équipe utilisant les méthodes et outils du contrôle de gestion ; Réactivité forte face aux demandes du directeur ; Vision globale de l'activité de la direction ; Responsabilité importante. Niveau d'études : BAC + 5. Formation souhaitée : Gestion de projet ; Excellente connaissance des outils bureautiques (Excel, Word, PowerPoint). Qualités requises : Capacité d'adaptation et synthèse ; Esprit critique ; Capacités d'organisation et de planification ; Rigueur et méthode ; Dynamisme et efficacité ; Sens des relations, esprit d'initiative.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : (voir ci-dessus).

Qualités requises : (voir ci-dessus).

CONTACT

Mme Véronique SINAGRA, chef du service du contrôle de gestion — Service du contrôle de gestion — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 80 70.

Direction du Développement Economique et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 17307.

LOCALISATION

Direction du Développement Economique et de l'Emploi — Sous-Direction du Développement Economique — 55, rue de Lyon, 75012 Paris — Accès : Métro Bastille.

NATURE DU POSTE

Titre : Responsable de la coordination du projet Palais Brongniart.

Contexte hiérarchique : placé auprès de la chargée de la Sous-Direction du Développement Economique.

Attributions : participer au travail de conception et de concertation relatif au devenir du Palais Brongniart, dans la perspective de la fin de la convention d'occupation par un partenaire privé, au regard notamment des impacts en matière de développement économique.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : affaires publiques, bonne culture économique.

Qualités requises :

N° 1 : sens développé des contacts, des négociations avec les acteurs publics ou privés ;

N° 2 : aisance dans le monde de l'entreprise et du développement économique ;

N° 3 : qualités rédactionnelles.

CONTACT

Patrice VERMEULEN, Directeur Général — Direction du Développement Economique et de l'Emploi — Téléphone : 01 53 02 95 33.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 17230.

LOCALISATION

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé — Direction Générale — Mission de Prévention des Toxicomanies — 94/96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Accès : métro Gare de Lyon/Quai de la Rapée/Austerlitz.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé des fonctions d'animation et de négociation au sein de la Mission de Prévention des Toxicomanies (F/H).

Attributions : positionnement et principales orientations de la Mission toxicomanies : la Mission a en charge l'animation et la coordination de la politique de prévention des toxicomanies menées par la Mairie de Paris depuis 2002. Cette équipe se compose de cinq postes (3A, 1B, 1C). La Mission est dotée d'un budget qui s'ajoute aux actions financées par ailleurs par la Ville. Attributions : placé sous l'autorité de la chef de la Mission, les fonctions liées à ce poste exigent la polyvalence des compétences (fonctions d'animation et de négociation, contribution à la réflexion générale, capacités rédactionnelles). Fonction d'animation et de représentation : Prend l'initiative des contacts avec les partenaires (arrondissements, conseils de quartier, conseils locaux de la jeunesse, institutions, partenaires associatifs...) en vue de relayer la politique parisienne de prévention des toxicomanies à l'échelle locale ; Prévoit la logistique des manifestations qui seront mises en place en lien avec la Mission de prévention des toxicomanies à la D.A.S.E.S. ou les services des arrondissements ; Suit les conventions qui visent l'animation territoriale conclues avec des associations ; Est en mesure d'assurer le suivi des projets transnationaux que la Mission développe ; Représente la Mairie de Paris aux colloques, réunions et manifestations organisés dans le domaine de la prévention des conduites à risques et des toxicomanies. Fonction de prospection et d'expertise : Prospecte sur les différents terrains afin de susciter des initiatives, et propose dans ce cadre un accompagnement ; Apporte

son expertise aux initiatives locales que conduisent les partenaires : analyse des besoins, identification des ressources, apport méthodologique et logistique ; Concourt, par son expérience du terrain, à l'analyse des évolutions relatives à la prise en compte du domaine de la prévention des toxicomanies au sein des arrondissements et à l'ajustement des actions menées ; Assure le suivi des recherches et études (rédaction de cahiers des charges, suivis des restitutions).

Conditions particulières : connaissance de l'organisation et des compétences de l'administration des collectivités, des services de l'Etat, ainsi que du fonctionnement des associations.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : notions relatives au domaine des toxicomanies appréciées.

Qualités requises :

N° 1 : qualités rédactionnelles. Goût pour le travail en équipe.

N° 2 : aptitude à l'encadrement. Capacité d'écoute et de communication.

N° 3 : maîtrise de langues étrangères souhaitées. Maîtrise Word, Excel.

Connaissances particulières : capacité à analyser les données de la conjoncture sociale et à conceptualiser une politique.

CONTACT

Hélène MORAND — Bureau des personnels administratifs, techniques et ouvriers — Service des Ressources Humaines — 94/96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 70 82 — Mél : helene.morand@paris.fr.

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie C (F/H).

Poste numéro : 17288.

LOCALISATION

Direction des Systèmes et Technologies de l'Information — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Sous-Direction de l'Administration Générale — Accès : Gare de Lyon ou Quai de la Rapée.

NATURE DU POSTE

Titre : Assistant(e)-documentaliste de la mission communication DSTI.

Contexte hiérarchique : collaborateur(trice) du chargé de mission responsable de la communication et de la coordination des affaires générales.

Attributions : La communication de la DSTI est prise en charge par trois personnes dont le chargé de mission qui anime l'équipe. Deux supports sont principalement utilisés : le site intr@Paris D.S.T.I. et une lettre d'information électronique. L'assistant(e)-documentaliste a principalement la responsabilité de récolter, préparer et conserver des documents pour publication sur le site intranet de la D.S.T.I. ou pour les travaux du chargé de mission chargé des affaires juridiques. Dans le cadre de cette mission, il assiste au quotidien le chargé de mission Communication et affaires juridiques et le webmestre de l'intraParis D.S.T.I. de plusieurs façons. Tout d'abord, il conçoit la trame des pages intranet selon les indications du webmestre et du chargé de mission mais aussi en retouchant les documents par exemple pour s'assurer de leur bonne visibilité. Ensuite, il a la responsabilité de la gestion du fonds documentaire (fichiers électroniques, ouvrages et documents administratifs) de la mission Communication et affaires juridiques ; il prend les mesures adéquates sous l'autorité du chargé de mission pour un classement

efficace des documents conservés. Enfin, il constitue, à la demande du chargé de mission, des dossiers thématiques (informatique et développement durable, informatique et libertés, etc.) sous forme papier et électronique qu'il maintient à jour. Comme le reste de l'équipe de communication, l'assistant(e)-documentaliste participe à l'organisation d'événements à la D.S.T.I comme la galette des rois, les journées portes ouvertes, etc. Il est attendu de l'assistant(e)-documentaliste : une grande réactivité, de l'autonomie dans son travail et des aptitudes relationnelles dans la mesure où il devra travailler en pleine confiance avec le chargé de mission Communication et affaires juridiques ainsi que le web-mestre de la D.S.T.I. Le sens de l'organisation et du classement afin d'établir un fonds documentaire opérationnel et pérenne.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : la connaissance des outils Web et une bonne maîtrise des outils bureautiques.

Qualités requises :

N° 1 : réactivité, autonomie, aptitudes relationnelles ;

N° 2 : sens de l'organisation et du classement.

Connaissances particulières : une connaissance antérieure de l'administration de site internet et notamment de l'application Lutèce.

CONTACT

CHAUSSE Benoît — Bureau 437 — Sous-Direction de l'Administration Générale — 227, rue de Bercy, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 62 75.

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'ingénieur (F/H) responsable du Bureau d'Etudes Techniques.

LOCALISATION

Service des Travaux - BET — 73, rue du Château des Reniers, 75013 Paris.

DESCRIPTION DU SERVICE

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (C.A.S.V.P.) est un établissement public communal. Le Service des Travaux a en charge les opérations de construction, les travaux de rénovation de l'ensemble des établissements du C.A.S.V.P. (près de 250), et de leur maintenance.

A ce titre, le Service des Travaux :

- prépare sur les plans budgétaires et techniques les projets d'investissement relatifs à la construction, à la rénovation, ou aux grosses réparations des immeubles du C.A.S.V.P., et assure leur réalisation ;
- assure le suivi technique et budgétaire des travaux ;
- organise la maintenance technique des bâtiments ;
- détermine l'organisation de la régie ouvrière du C.A.S.V.P. (filière travaux), ainsi que les programmes de travaux qui lui sont confiés.

Le Service des Travaux compte 100 agents, dont 10 cadres A :

- 1 architecte ;
- 2 ingénieurs ;
- 3 attachés ;
- 3 cadres techniques ;
- 1 agent supérieur d'exploitation.

Le Service des Travaux est structuré autour des 5 unités suivantes :

- une division sud des travaux ;
- une division nord des travaux ;

— un bureau de la maintenance auxquels sont rattachés :

- un atelier de dépannage et de petit entretien (A.D.P.E.),
- un centre des travaux intermédiaires (C.T.I.) ;
- un bureau d'études techniques (B.E.T.) ;
- une cellule administrative et financière.

DESCRIPTION DU POSTE

Au sein du service, le Bureau d'Etudes Techniques, composé de 15 agents, réalise les études Tout Corps d'Etat dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des opérations.

Il assure également la maîtrise d'œuvre de différentes opérations.

Le Bureau d'Etudes Techniques intervient à différents stades du déroulement des projets :

- mise au point des programmes d'intervention ;
- études de faisabilité, suivis d'études de prix ;
- études de réalisation (A.P.S., D.C.E...) de certains projets conduits en maîtrise d'œuvre interne ;
- suivi et contrôle de divers chantiers ;
- élaboration et suivi des dossiers de démarches administratives (permis police, permis de construire, déclaration de travaux...) ;
- suivi des dossiers d'expertise.

Rattaché directement à l'adjoint au chef de service, le responsable du Bureau d'Etudes Techniques élabore et anime, en liaison avec les deux divisions de travaux, le programme des travaux et leur réalisation.

Il encadre le Bureau d'Etudes Techniques, répartit le plan de charge et en contrôle l'exécution.

Il développe les « outils de travail » nécessaires au fonctionnement de la structure (plans, D.C.E., annuaire graphique...).

Il assure un rôle de conseiller technique auprès des deux divisions de travaux.

PROFIL DU CANDIDAT

— Le poste nécessite une solide expérience d'ingénieur généraliste dans le domaine du bâtiment et de la construction ;

- Le candidat doit posséder des capacités d'organisation et de méthode ainsi que des capacités d'encadrement ;
- Un goût prononcé pour les contacts humains est également indispensable ;
- Il doit maîtriser l'outil informatique.

Date souhaitée pour la prise de fonctions : poste à pourvoir immédiatement.

CONTACTS

Les personnes à contacter sont : M. Patrick GEOFFRAY, sous-directeur des ressources — Téléphone : 01 44 67 17 51 ou Mme Marie-Christine LANGLAIS, chef du service des travaux — Téléphone : 01 44 67 18 06.

Les candidatures sont à adresser (curriculum vitae + lettre de motivation) au : Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris — Sous-Direction des Ressources — Service des Ressources Humaines — Bureau de la gestion des personnels administratifs, sociaux et ouvriers — 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex 12.

Le Directeur de la Publication :
Nicolas REVEL